

Au cours des dernières semaines, on a allégué dans certains milieux que le Canada a joué un certain rôle dans la détérioration de la situation économique du Chili en retirant son aide ou ses crédits à ce pays au cours du mandat de feu le président Allende. Ces allégations ne sont pas fondées sur une étude du programme canadien d'aide au Chili.

Le gouvernement du Canada n'a jamais accordé de prêt au gouvernement du Chili. La Société pour l'expansion des exportations, société de la Couronne qui fonctionne sur une base commerciale et qui prend des décisions en se fondant sur des critères économiques et commerciaux, a toutefois continué de financer et de garantir des exportations canadiennes vers le Chili après l'élection du gouvernement Allende en 1970. Comme la situation économique chilienne s'est détériorée pendant la période qui a suivi cette élection, la Société pour l'expansion des exportations, tout en continuant de financer et de garantir des exportations canadiennes vers le Chili, a étudié une par une toutes les demandes présentées en vue d'obtenir ses services. Par le fait qu'il avait fallu remettre les échéances des dettes existantes et en refaire le calendrier des remises, il en est résulté qu'aucune garantie d'assurance à moyen terme n'a été accordée pendant cette période. Toutefois, des garanties d'assurance à court terme ont été consenties aux exportateurs pour lesquels le Chili était un marché traditionnel. En se fondant sur cette sélection et à une époque où la plupart des autres pays hésitaient à accorder d'autres crédits au Chili, un prêt de 5 millions de dollars a été approuvé par la Société pour l'expansion des exportations (SEE) en avril 1973 pour permettre au Chili d'acheter du Canada du matériel aéronautique et du matériel de télécommunications. Ce prêt a été accordé malgré la dégradation rapide de la balance des paiements du Chili et son incapacité évidente de rembourser ses dettes extérieures contractées antérieurement. Cette situation économique a amené certaines banques à charte du Canada à suspendre, pendant un certain temps, les crédits à court terme au Chili, mais cela n'a pas été fait ni à l'instigation ni selon les conseils de notre gouvernement. Pendant ce temps, en vue d'aider le Chili à atténuer ses difficultés financières extérieures, le Canada a joué un rôle important, en collaboration avec certains autres pays, dans les négociations visant à réaménager le calendrier de la remise des dettes que ce pays devait payer à ses créanciers en 1971 et en 1972. Le Canada a aussi joué le même rôle actif dans des négociations semblables entreprises, au cours de 1973, au sujet des échéances du Chili de 1973 et de 1974.

De plus, une demande du Chili présentée à un consortium de banques canadiennes et visant un prêt supplémentaire de \$3,500,000., dont 2 millions seraient garantis par la Société pour l'expansion des exportations, faisait l'objet de négociations avec le gouvernement Allende. Cette demande avait été approuvée par la SEE au cours de l'année avant d'être présentée au consortium. Bien que l'offre d'un prêt de \$3,500,000. et la garantie de 2 millions de dollars aient été acceptés par le gouvernement Allende, le nouveau régime ne semble pas prêt à confirmer de nouveau cet accord.